

# “UN MOT IF RELIGIEUX ne peut justifier de quitter l'école”



Joëlle Milquet veut durcir les conditions d'accès à l'enseignement à domicile

► Le nombre d'enfants qui quittent le système scolaire classique pour suivre l'école à la maison ne cesse d'augmenter. Si certains y sont contraints (maladie, voyage, troubles), d'autres le font par simple choix de leurs parents. Parmi eux, certains le feraient pour des motifs religieux. Musulmans ou intégristes catholiques, aucune croyance n'est particulièrement visée. Une liberté que Joëlle Milquet (CDH), ministre de l'Éduca-

tion, veut réformer.

**Est-il normal que des enfants puissent quitter le système scolaire avec une telle facilité ?**

**Un décret est actuellement en préparation au cabinet de la ministre**

“Quand je me suis retrouvée face à cette augmentation, je suis tombée des nues. Cela m'a surpris qu'il n'existe aucune condition à remplir pour avoir le droit de déscolariser des enfants de la sorte. Ce type de traitement doit être réservé uniquement aux cas légitimes comme la maladie grave, par exemple. Cela peut contribuer à l'isolement de l'enfant. Même s'il

est vrai que cette problématique ne concerne qu'une minorité d'élèves, un enfant hors de l'école, c'est un enfant de trop.”

**La réalité montre que le motif religieux est souvent invoqué par les parents. Pourrait-il être considéré comme légitime ?**

“Non. Un motif religieux ne peut en aucun cas motiver le fait de quitter l'école. Nous avons des écoles dans lesquelles le pluralisme prime. Elles proposent des cours de morale laïque, de religion musulmane, catholique...”

De plus, des écoles primaires musulmanes existent aussi dans le réseau libre.”

**On observe d'ailleurs que beaucoup de jeunes filles musulmanes seraient concernées par ce problème ?**

“C'est vrai que nous avons observé le phénomène, mais c'est loin d'être la seule raison. Il existe autant d'enfants que de situations différentes.”

**Est-il possible de donner envie à ces enfants qui ont quitté le système scolaire de revenir sur les bancs de l'école ?**

“Dans un premier temps, il faut déjà tout faire pour qu'ils ne la quittent pas. Je prépare d'ailleurs un décret qui a pour but de mettre des conditions plus strictes quant au droit de faire l'école à la maison. L'idée serait que les parents devraient motiver leur choix. Il devrait y avoir une rencontre préalable entre ces derniers et l'administration. En dehors de cas justifiables comme les sportifs de haut niveau ou encore les enfants plus fragiles, aucune raison ne devrait être acceptée. Il faudrait aussi augmenter la fréquence et l'exigence des inspections.”

Interview > Romain Demoustier

## Un vide juridique total à Bruxelles

Si les règles sont bien définies en matière d'enseignement à domicile pour le sud du pays, la capitale fait exception. La situation est relativement complexe. Il s'avère que, par décret, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut légiférer sur l'enseignement à domicile pour la région de Bruxelles-Capitale. Le tout est résumé dans un bulletin d'information en provenance de la Cour constitutionnelle : “Le Service général d'inspection ne peut contrôler l'obligation scolaire des mineurs concernés domiciliés à Bruxelles, ni ordonner leur inscription dans un établissement ordinaire. Toute décision en ce sens serait annulable par le Conseil d'État sur base du présent arrêt de la Cour constitutionnelle.”

En somme, les familles bruxelloises qui ont décidé de pratiquer l'enseignement à domicile ne sont soumises à aucune législation ni obligation.

Dans la pratique, les parents reçoivent bien des convocations de la part du service d'inspection. Elles sont d'ailleurs très nombreuses à soumettre leurs enfants à des tests de compétences périodiques. Mais rien ne les empêche de s'isoler et d'échapper à tout contrôle. Cette situation dure déjà depuis plus de sept ans.

# 885

**En 2013-2014, 885  
enfants n'étaient  
inscrits dans aucun  
établissement scolaire.**

## TÉMOIGNAGES I

### **“Le système scolaire ne nous correspondait pas”**

Julie Faveaux est une ancienne enseignante. Mère de deux enfants, de 10 ans et 8 ans, elle a décidé il y a quelques années de retirer ses enfants du système scolaire classique et de pratiquer l'enseignement à domicile. *“Les exigences qui étaient imposées à mes enfants ne correspondaient pas à ma façon de voir les choses. Ils avaient à l'époque de très bonnes notes et beaucoup d'amis, mais ils rentraient à chaque fois très fatigués de leur journée. Mais surtout, ils n'arrivaient pas toujours à correspondre aux attentes du système scolaire. J'ai voulu avant tout leur redonner de confiance en eux et les remotiver par rapport à l'apprentissage”*, explique la maman.

Pour ce qui est des nouveaux horaires de ces enfants, ils sont variables. *“Mes enfants se lèvent très tôt. J'ai décidé d'organiser leur apprentissage en trois étapes.*

*La plupart se font dans la vie de tous les jours. Ils apprennent, par exemple, à compter grâce à une recette de cuisine. Je leur ai aussi acheté des jeux très ludiques avec lesquels ils apprennent la grammaire ou la géographie. Je prends aussi un peu de temps avec chacun pour leur inculquer des savoirs plus scolaires. L'idée est qu'ils puissent, s'ils le veulent, réintégrer l'école à n'importe quel moment”*, conclut Julie.

### **“La religion n'a pas joué dans mon choix de garder mes enfants chez moi”**

Maria est maman de trois enfants, dont une adolescente de 12 ans. Depuis toujours, l'enseignement à la maison a été une évidence pour elle. *“Mes enfants n'ont jamais été à l'école. Je voulais avant tout avoir la possibilité de respecter leur rythme. Pouvoir passer plus de temps sur une matière, si besoin, était très important pour moi. J'ai aujourd'hui la possibilité de pouvoir vraiment travailler sur des sujets qui plaisent à mes enfants, cela les maintient motivés”*, explique Maria.

Pour la maman, toutes les situations du quotidien participent à l'apprentissage de ses enfants. *“J'essaye, par exemple, de leur donner un budget bien précis pour faire des courses, cela leur apprend à faire des calculs. Malgré tout, à la maison, nous avons quand même un emploi du temps bien défini. Nous travaillons sur des matières plus scolaires tous les jours de 11 h à 15 h pour préparer le CEB qui se rapproche. Après cela, l'aînée fréquente une école de devoirs du quartier”*, note-t-elle.

La famille de Maria est de confession musulmane, mais, et elle tient à le souligner : *“La religion n'a pas joué dans mon choix de garder mes enfants chez moi.”*

R. D.

### **“Mes enfants ne souhaitent pas retourner à l'école”**

Joëlle Martin habite dans le Brabant wallon, elle a six enfants dont cinq font l'école à la maison. Ils ont entre 3 et 16 ans et se sont parfaitement adaptés à ce système. *“Nous avons voulu tenter l'expérience pendant un an. Cela a été très concluant et les enfants n'ont pas eu envie de retourner à l'école. Il faut dire que certains n'arrivaient pas vraiment à s'adapter au système scolaire classique. Leurs tempéraments ne rentraient pas dans les exigences de l'école et nous avons pris beaucoup de plaisir avec ce nouveau système”*, explique Joëlle.

En ce qui concerne l'emploi du temps des enfants, la maman leur laisse le soin de l'organiser. *“Dans les premières années, j'avais aménagé une salle de classe dans la maison et tout se faisait à heures fixes. Au fil du temps, j'ai remarqué que cela n'avait pas vraiment d'incidence sur leur apprentissage. Du coup, chacun va à son rythme. Le matin, je m'occupe des plus petits et l'après-midi des plus grands. Tout leur est directement adapté. Pour le moment, toutes mes énergies se concentrent sur la plus âgée qui est en train de passer un test. En tout cas, jusqu'à présent, les enfants ont réussi tous les examens imposés par le service d'inspection”*, précise la maman.

# +40% D'ENFANTS SCOLARISÉS à domicile en six ans

▣ Leur nombre est passé de 538 en 2009-2010 à 878 en 2014-2015

► Alors que bon nombre de parents sont en plein dans les démarches pour inscrire leur enfant dans le secondaire, d'autres ne se sentent pas concernés. Ceux qui choisissent l'enseignement à domicile (EAD) sont de plus en plus nombreux en Belgique. Leur nombre a bondi de près de 40% depuis 2009. La Constitution belge prévoit le droit des parents d'être maîtres de l'éducation de leur(s) enfant(s).

Mais comment expliquer cette augmentation ? À la Fédération Wallonie-Bruxelles, on note avant tout que bon nombre de ces enfants sont dans l'incapacité de fréquenter un établissement scolaire. Il s'agit par exemple de jeunes malades et hospitalisés, de handicapés mentaux ou encore d'enfants souffrant de phobie scolaire ou de troubles obsessionnels compulsifs (TOC).

Actuellement, il n'existe pas d'étude qui se serait penchée individuellement sur chaque cas. Ce qu'on sait néanmoins, c'est

qu'un bon nombre des parents qui ont choisi l'enseignement à domicile l'ont fait pour des raisons spirituelles et religieuses.

**TOUS LES ENFANTS**, quelle que soit leur situation, doivent se soumettre à un test de connaissances tous les deux ans. S'ils ne le réussissent pas, l'administration peut décider de les renvoyer à l'école. En pratique, c'est beaucoup plus complexe.

La Fédération avoue elle-même ne pas avoir les moyens de réintégrer dans le système scolaire des enfants atteints de maladies graves ou de phobie scolaire. Malgré tout, chaque année, une centaine d'enfants reprennent le chemin de l'école après une ou plusieurs années de cours à domicile.

Les parents qui souhaiteraient tenter l'aventure ne doivent pas, pour le moment, justifier leur choix auprès des autorités. Une situation à laquelle la ministre de l'Enseignement compte apporter rapidement des changements.

R. D.